

Ag!z
Ensemble et
Maintenant

OSEZ Le VOTE CGT

Pourquoi voter CGT ?

La mise en place du Comité Social et Economique est une nouvelle instance représentative qui supprime les délégué-e-s du personnel et les membres du Comité Hygiène Sécurité et Conditions de travail. C'est donc la représentation du salariat qui est attaquée et c'est une volonté politique.

La CGT a combattu au niveau national les ordonnances Macron qui fragilisent vos droits. C'est aujourd'hui dans l'entreprise que ces droits doivent être défendus avec force. Qui mieux que la CGT osera s'opposer frontalement aux accords collectifs défavorables aux salarié-e-s ?

La CGT IBM INTERACTIVE n'est pas seule

La CGT est déjà présente dans la société IBM France, notre principal client. En travaillant ensemble, c'est la reconstitution d'un collectif de travail solidaire qui peut être mis en place.

Des interventions concertées entre le CSE d'IBM France et celui d'IBM Interactive nous permettront d'obtenir les mêmes avantages que les salarié-e-s d'IBM France. C'est notre projet et nous avons besoin de votre vote pour le réaliser.

Les prestataires eux aussi ont des droits !

- Obtenir un Budget social ASC actuellement très inférieur à celui d'IBM France (0,3% contre 3,8%)
- Reprise d'un plan d'Intéressement
- Arrêter la différence de traitement sur les frais de mission
- Obtenir l'accès à la restauration d'entreprise sur site IBM au même tarif que les salariés d'IBM France
- Faire respecter la Loi sur les écarts de rémunération en les femmes et les hommes

Connaissez-vous l'APC ?

Ce sont les Accords de Performance Collectives, une arme redoutable dont disposent aujourd'hui les employeurs depuis la sortie des ordonnances Macron en 2017.

Pour bien comprendre :

Une entreprise sans aucune difficulté économique peut imposer des sacrifices aux salarié-e-s afin de « répondre aux nécessités de l'entreprise en vue de préserver ou de développer l'emploi ».

Il est possible d'aménager la durée du travail, baisser les rémunérations et déroger à la Convention Collective....

L'APC s'impose au Contrat de Travail.

Ce type d'accord, une fois signé, s'impose au salarié-e, quoi que dise son contrat de travail.

Pour être valide, l'accord doit recueillir la signature d'une ou de plusieurs organisations syndicales représentatives ayant recueillies plus de 50 % des suffrages exprimés au premier tour des élections professionnelles au comité social et économique.

Donc ATTENTION : Le prochain vote peut être dévastateur ! C'est au 1^{er} tour que se détermine le poids d'un syndicat et son influence

Le respect des droits, le droit au respect. Votez CGT